

CARRIERE Jacques	06.81.63.45.09	<a href="mailto:president@associationmarlodj.org">president@associationmarlodj.org</a>
BARBASTE Louis	06.72.38.44.57	<a href="mailto:vicepresident@associationmarlodj.org">vicepresident@associationmarlodj.org</a>
HOULES Gérard	06.95.06.26.43	<a href="mailto:compta@associationmarlodj.org">compta@associationmarlodj.org</a>
BRILLE LE TOCQUET Joëlle	06.13.92.54.81	<a href="mailto:contact@associationmarlodj.org">contact@associationmarlodj.org</a>

Adresse postale : M. Gérard HOULES, 71 route de Borde Grande 82230 VERLHAC TESCOU

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 AVRIL 2018

Ouverture de la séance, qui s'est tenue à 10h00 à la Mairie de Villeneuve-lès-Bouloc (31), par le Président Jacques CARRIERE.

### Présents

BARBASTE Louis, BRILLE LE TOCQUET Joëlle, CAMPA Sophie, CARRIERE Jacques, CAZALAS Colette, FREMONT Pierre, GALINIER Marie-Hélène, GELIS Muriel, GELIS Denis, HOULES-SALLES Gérard, LAMOUCHE Madeleine, LAMOUCHE Alain, RICAUD Marcel, SABATHIER-COMMINAL Monique, SKARLATO Blandine, SYLLA Monique, SYLLA Maurice..

### Absents représentés

ABADIE Marcelle, ANGLADE Sophie, ARTOIS Guy, BARBASTE Françoise, BARES Georges, BARNIER Mireille, BIGARRE Mickaël,, BOLE RICHARD Frédéric, CHEMIN Chantal, CHEMIN Yvon, CONTINENTE GODOT Fabienne, CONTINENTE DELACROIX Micheline, DELARUE Véronique, DELATTE Nicole, DELATTE Patrick, DELAVEYNE Julie, DIEUSAERT Anne, DOMERGUE Frédéric, FOREST DOMARGUE Monique, GANCI Christiane, GIRAUD Roger, GOMIS GATTO Bernadette, GUIGAND Yvon, LACHIVER Sandrine,, LE TOCQUET Pascale, MARTY Chantal, MATTUIZO Madeleine, MAYONOVE, NANDILLON Jean, PICAVET Brigitte, QUIROS David, RICHET Françoise, SIMON Ghislaine, WAMBST Josette, YSEAERT Françoise, .

### Absents excusés

BIOSCA Lydie et José.

### Constitution de l'assemblée et du bureau de séance

Président de séance : Jacques CARRIERE

Secrétaires de séance : Monique SYLLA, Joëlle BRILLE LE TOCQUET

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les adhérents présents tant à titre personnel qu'en qualité éventuelle de mandataire. La feuille de présence fait apparaître 53 membres présents ou représentés (17 présents et 36 pouvoirs de représentation)

Conformément aux statuts, l'assemblée générale peut avoir lieu, aucun quorum n'étant exigé.

Le Président remercie l'assemblée de sa présence et aborde l'ordre du jour mentionné dans la convocation:

- Présentation et approbation du Rapport d'Activité
- Présentation et approbation du Rapport Financier
- Présentation et approbation des futurs projets
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration
- Questions diverses.

# 1 – Présentation et approbation du Rapport d'Activité

## ➤ PRESENTATION DE CHIFFRES CLES AVRIL 2018

MAI 2017 - AVRIL 2018				2016 - 2017	2015 - 2016
<b>190 Adhérents</b>				199 Adhérents	196 Adhérents
<b>ENFANTS PARRAINES ANNEE SCOLAIRE EN COURS</b>				Enfants parrainés	
ETABLISSEMENTS	Nombre d'enfants	Filles	Garçons	Nombre d'enfants	
MATERNELLE PUBLIQUE de Mar Lodj	4	2	2	14	14
MATERNELLE PRIVE catholique de Mar Lodj	8	5	3	12	15
PRIMAIRE PUBLIC : Mar Lodj	42	23	19	35	41
Mar Fafaco	12	6	6	9	6
Mar Soulou	10	8	2	11	5
Wandié	9	4	5	5	2
PRIMAIRE PRIVE catholique Mar Lodj	30	18	12	30	40
COLLEGE PUBLIC Enseignement Moyen de Mar Soulou	51	33	18	60	58
LYCEE DBS Fimela - JJEG Fimela - Diofor - Palmarin - Marsoulou	17	10	7	17	26
APPRENTISSAGE (Couture/Menuiserie/Métal)	7	5	2	4	4
FORMATION PROF école privé infirmière	1	1		1	
UNIVERSITE à Dakar et St Louis	4	2	2	11	6
ECOLE PRIVE Reclassement par l'état	4	1	3		
ETUDE SUPERIEURE : polytechnique et école privé de commerce	2	2		2	3
<b>TOTAL enfants parrainés</b>	<b>201</b>	<b>120</b>	<b>81</b>	211	220
<b>Pourcentage filles garçons</b>		<b>60%</b>	<b>40%</b>	60/40	
<b>2 Lycéens sur 4 ont été reçus au BAC</b>					
<b>ARRET Fin de parrainage</b>					
Départ Hors Zone : 9 - Exclusions : 3 - Classe triplée : 5 - Abandon 5					
<b>COURS de SOUTIEN : nombre d'enfants participants pour l'année scolaire en cours</b>					
ECOLE Primaire	Publique Mar Lodj	Privée Mar Lodj	Publique Mar Soulou	Publique Marfafako	
CLASSE	CP	27	21	11	64
	CE1	38	26	17	0
	CE2	38	26	7	0
Total par Ecole	103	73	35	64	
<b>TOUTES ECOLES</b>	<b>275 contre 147 en 2017</b>				
<b>DONS OFFERTS PAR LES ADHERENTS</b>					
MISSIONS	Février 2018	Novembre 2017	Février 2017	Novembre 2016	
Sacs de Riz de 50 Kg	36	51	28	39	
	<b>4.350 Tonnes</b>			<b>3.350 Tonnes</b>	
TOTAL DONS Sacs de riz et espèces	<b>6571 € offerts par 93 adhérents</b>			<b>5528 € offerts par 86 adhérents</b>	

➤ **REFERENTIEL BOURSE de PARRAINAGE pour les étudiants après BAC - UNIVERSITE et ECOLE SUPERIEURE**

Au vu des informations que nous avons pu recenser auprès des étudiants lors de nos missions, tant sur le coût réel des études à l'université, le cout de la nourriture, du transport et l'hébergement (jusqu'à 10 dans une chambre), soit environ 410 euros annuel, il a été décidé les financements suivants :

LES DIFFERENTS TYPES DE BOURSES	BOURSE versée par l'ETAT SENEGALAIS				PARRAINAGE versée par AML		TOTAL perçu par l'étudiant	
	Par Mois x 12		Annuellement		Annuellement		Annuellement	
	CFA	€	CFA	€	CFA	€	CFA	€
<b>1ère ANNEE</b>								
<b>Demi Bourse</b> Pédagogique ou sociale	18 000	27	216 000	330	<b>130 000</b>	<b>200</b>	<b>346 000</b>	<b>528</b>
<b>Bourse Entière</b> Pédagogique	36 000	55	432 000	660	<b>65 500</b>	<b>100</b>	<b>497 500</b>	<b>760</b>
<b>Bourse d'Excellence</b> Pédagogique	60 000	91	720 000	1100	<b>65 500</b>	<b>100</b>	<b>785 500</b>	<b>1 200</b>
<b>2ème à la 5ème ANNEE</b>								
<b>BOURSE entière</b> Pédagogique	36 000	55	432 000	660	<b>65500</b>	<b>100</b>	<b>497 500</b>	<b>760</b>
<b>BOURSE D'EXCELLENCE</b> Pédagogique	60 000	91	720 000	1100	<b>65500</b>	<b>100</b>	<b>785 500</b>	<b>1 200</b>
REDOUBLEMENT 1 seul accepté par AML pour le cycle des 3 premières années	si la bourse était entière elle devient demi-bourse		216 000 ou				<b>346 000</b>	<b>528</b>
	Si elle était demi- bourse elle devient 0		0		<b>130 000</b>	<b>200</b>	ou <b>130 000</b>	ou <b>200</b>
Aide d'état pour les étudiants orientés (via Campusen) dans le privé	<b>60 000</b> Francs s'i l'étudiant et ne bénéficient pas d'une bourse pédagogique				<b>130 000</b>	<b>200</b>	<b>190 000</b>	<b>290</b>

Source bourses sénégalaises : UCAD Université Cheikh Anta Diop à Dakar - <https://www.ucad.sn/> - UGB

Université Gaston Berger à Saint Louis – <http://www.ugb.sn/> et <http://www.campusen.sn/> - <https://senedico.com/>

**Demi-bourses (DB)** – les Bacheliers

- des séries scientifiques et techniques (S1, S3, S4, S5, T1, T2 et F6) ayant obtenu une mention passable.
- de la série S2 ayant une moyenne au bac comprise entre 10,1/20(F) 10,5/20(H) et 11,99/20.
- des séries G et L ayant une moyenne au BAC comprise entre 10/20 et 11,99/20.

**Bourses entières (BE)** – les bacheliers ayant une mention ASSEZ BIEN (toutes séries confondues) ou bien admis après un test/sélection (écoles et instituts) ou bien boursiers de la Coopération.

**Bourses d'excellence (BEX)** – les bacheliers ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien ou bien un prix au concours général et inscrits dans un établissement d'Enseignement Supérieur public ou privé

**Bourses sociales (BS)** : Elles ont le même taux qu'une demi-bourse et sont attribuées sur la base de critères tant pédagogiques (moyenne au baccalauréat) que sociaux (montant : 18.000 FCFA/mois) leur nombre représente environ 30% du nombre de bourses pédagogiques. Les étudiants non bénéficiaires de bourses d'excellence ou de bourses pédagogiques peuvent déposer leur dossier de demande de bourse sociale

**Aide de l'état** : Tous les bacheliers orientés via Campusen dans les établissements supérieurs privés et ne bénéficiant ni d'une bourse pédagogique, ni d'une bourse sociale, perçoivent une bourse sociale de 60 000F (et cela quelque soit leurs moyenne au BAC)

➤ **PARRAINAGE ANNUEL VERSE POUR 1 ENFANT**

ECOLES	PAYE par l'ADHERENT à AML		PAYE par AML aux ECOLES ou FAMILLES	
	EUROS			
MATERNELLE	40		30	
PRIMAIRE	40		38	
COLLEGE	60		61	
LYCEE	80		120	
LYCEE Jal Jeg 1er et 2nde	80		116	
LYCEE Jal JEG Terminale	80		140	
APPRENTISSAGE	80		122	
UNIVERSITE	100		100 ou 200 Voir tableau référentiel après BAC	
ECOLE PRIVEE financement état	100		200	
POLYTECHNIQUE ETUDES SUPERIEURES	100		100	
IPG/ISTI Etudes Internat	1000 0		0 732	
FORMATION PROF. Infirmière	PAR L'ADHERENT		Par la FAMILLE SNEGALAISE	
	100		60	
			Par L'ASSOCIATION	
			1000	

➤ **SCOLARITE**

• **Lycée de Marsoulou**

Les jeunes lycéens de l'île de Marlodj qui allaient à Fimela pour continuer leur scolarité peuvent désormais rester sur l'île pour continuer leurs études jusqu'au BAC suite à la construction du lycée à Marsoulou par la fondation Ile de Mar en 2016 qui a ouvert ses portes cette année avec pour l'instant 1 classe ouverte sur 3 (pénurie d'enseignant), les autres classes ouvriront progressivement d'une année à l'autre.

Du fait de devoir quitter l'île pour étudier, le parrainage payé par l'association pour les lycéens était supérieur aux 80€ versé par le parrain or à ce jour nous pensons que ce dépassement n'a plus lieu d'exister d'abord parce que les frais ne sont plus les mêmes pour les familles des lycéens et ensuite parce que le nombre d'enfants rentrant à l'université augmentant il est important de reporter cette somme sur les universitaires, les études du privé et les formations professionnelles dont le cout peut s'avérer très important.

D'autre part du fait de la proximité de ce lycée nous souhaitons que l'allocation versée à tous les lycéens soient identiques même si la famille fait le choix d'envoyer son enfant à Fimela sauf bien entendu si raison l'impose. Les parents qui souhaiteront toutefois en décider autrement en assumeront pleinement les conséquences financières.

✓ **Approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés de ramener le parrainage à 80€ pour tous les lycéens qui peuvent se rendre au lycée de Mar Soulou**

- **Centre de formation NGAZOBIL**

Monique SYLLA Secrétaire adjointe fait le compte rendu de sa visite dans ce centre de formation tenu par des sœurs et réservé aux jeunes filles toutes religions confondues à partir de 16 ans. Formation de couture, restauration, service, cuisine, pâtisserie. Ce centre est retenu pour orienter les élèves en difficultés scolaires.

- **DONS ORDINATEURS**

Cette année 4 étudiants plus l'équipe enseignante de l'école privée catholique de Marlodj ont reçu un ordinateur. Deux de ceux-ci dont un qu'il a fallu faire débloquer par un spécialiste en France ont été offerts par des personnes non adhérentes et les trois autres ont été offerts par le Comité d'entreprise du Crédit Agricole Loire Haute Loire

➤ **POINTS SUR LES PROJETS VOTEES LORS DE LA PRECEDENTE AG**

- Réalisés

- Alignement de toutes les écoles primaires sur la même allocation soit 40€ correspondant à la somme versée par le parrain
- Elargissement des cours de soutien à l'école primaire de Mar Fafako et aux classes de CE2
- Mur d'enceinte de l'école maternelle publique de Marlodj. Ce projet avait été abandonné au profit d'un grillage mais après consultation des artisans sur place il s'est avéré que le grillage n'était pas la bonne solution parce que ceux-ci ne pouvaient garantir qu'il serait en galva à moins de poser des plaques métalliques alignées les unes à coté des autres et dont le prix était vraiment exorbitant. Nous avons reconsidéré la construction du mur mais façon ajouré.
- Travaux de rénovation de l'école publique de Marlodj, tables, bancs, tableaux, bureaux, étagères, fenêtres, peinture des classes intérieures et extérieures
- Electricité chez notre correspondant Pape Sonko

- Non réalisés

- Plantation des arbres dans la cour à la PUL, projet non traité et pour l'instant laissé de coté en attendant que les intéressés manifestent la volonté de s'en occuper.
- Rénovation du dispensaire privé, projet non traité par manque de la confirmation de l'arrivée d'une sœur infirmière pour s'en occuper.
- Travaux de rénovation de l'école de Wandié, les devis n'ont pas été réalisés, sera traité lors de mission de juin 2018

➤ **LES MISSIONS**

- **Mission NOVEMBRE 2017** présenté par Joëlle BRILLE LE TOCQUET Secrétaire chargée du suivi des enfants parrainés.

- **Ecole privées :**

- Maternelle (MATREL) : La situation ne s'est pas améliorée par rapport à l'année précédente. Afin de palier le manque d'effectif, une section crèche a vu le jour. Des enfants d'un an ½ - 2 ans nous ont été proposés en parrainage mais nous avons pris la décision lors de notre dernier CA de maintenir l'âge de 3 ans révolus. A la rentrée d'octobre 2018 nous n'aurons plus qu'un enfant parrainé.
- Primaire (REL): Le problème d'effectif reste aussi posé. La majorité des enfants de cette école sont parrainés.

- **Ecoles publiques :**

- Maternelle Mar Lothie (MATPUL) : La directrice a pu faire part de son mécontentement de n'avoir que 10 enfants parrainés dans son école. A la rentrée d'octobre 2018 nous n'aurons plus que 2 enfants parrainés.

- Primaire Mar Lothie (PUL) : Une classe a dû fermer au vu de la dangerosité du bâti. De ce fait, deux classes alternent matin et soir dans un même autre local. Le directeur a sollicité plusieurs partenaires pour la construction d'une nouvelle classe.
- Primaire Mar Fafako (PUF) : Cette école accueille environ 500 enfants (comme au collège). Le premier établissement ainsi que 2 les classes de CP sont dans un état lamentable.
- Primaire Wandie : Compte tenu des évènements de l'année dernière, un nouvel enseignant/directeur a été nommé. Il assure les cours des CM1/CM2 et une dame du village prend en charge les petits du CI. Absence de CP, CE1 et CE2. Seule école dans laquelle nous n'avons pu mettre en place les cours de soutien. Pas de composition au 1<sup>er</sup> trimestre.
- Collège d'Enseignement Moyen de Mar Soulou (CEM/MS) : L'effectif baisse aussi dans cet établissement. Certains parents ont préféré envoyer leurs enfants (9) poursuivre leur scolarité hors de l'île. Difficulté d'obtention des notes des élèves bien que la direction soit équipée d'un ordinateur qui facilite la transmission des bulletins.
- Lycée de Mar Soulou : Ouverture cette année de la première classe de seconde dans les nouveaux bâtiments construits par la fondation ILE DE MAR. L'année prochaine création de la 1<sup>ère</sup>. Les 2 jeunes marois scolarisés au lycée à Fimela ont réintégré l'île. Un grand débat dans le village a eut lieu sur ce point.

- **Modification carte académie de Fatick**

Désormais les lycées des villes suivantes font partie de la circonscription de Fatick

FIMELA – DIOFIOR – PALMARIN - LOUL SESSENE – TATTAGUINE – DIOUROUP – DJILCESS - DIARRERE

De ce fait 2 lycéennes relèvent à présent de notre parrainage.

- **Bulletins scolaires**

La question récurrente de l'obtention des notes des élèves persiste depuis des années bien qu'il faille noter une légère amélioration.

- **CMU Couverture Médicale Universelle (voir ANNEXE 1)**

En 2017 le gouvernement a mis en place une couverture du risque maladie destinée aux élèves. Cette mesure de protection santé est proposée à tous les enfants scolarisés en primaire et secondaire. Lors de la mission d'octobre 2017, nous avons, compte tenu de l'augmentation de l'allocation de parrainage dans les écoles primaires (de 20 000 à 25 000 Francs), demandé aux parents d'enfants parrainés de souscrire à cette assurance avec l'offre de couverture optimale à 3 500 CFA. La gestion de l'inscription à la CMU est assurée par le chef d'établissement scolaire.

J. BRILLE soumet au vote de l'assemblée la possibilité de financer cette protection médicale par l'association afin de garantir aux enfants parrainés un accès aux soins effectif pour un montant annuel d'environ 1000€

✓ **LE FINANCEMENT DE LA CMU à tous les enfants parrainés par AML est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés**

- **Information sur la création d'une école privé André Sonko pour les enfants en échec scolaire**

Cet établissement a été créé par 3 personnes ; Omar FAYE directeur (ex directeur d'une école publique à la retraite), Jean-Claude CISSE surveillant et comptable, et Mamadou FAYE (encore étudiant). L'école est composée de 2 classes 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et s'adresse aux collégiens **exclus du Collège** de Mar Soulou. Les cours devraient être assurés par 6 enseignants du CEM (selon leur disponibilité). A ce jour il y aurait 8 élèves inscrits. Les Frais d'inscription en 4<sup>ème</sup> s'élèvent à 5000 Fcfa avec ensuite des mensualités à 6000 Fcfa et pour la en 3<sup>ème</sup> l'inscription est de 6000 Francs et les mensualités de 7000 Fcfa (d'octobre à mai).

• **Mission FEVRIER 2018** présenté par Louis BARBASTE Vice Président

- La mission de février a été effectuée du 18 au 27 février par Louis et Françoise Barbaste, Yvon et Chantal Chemin

- Le paiement des parrainages dans les différentes écoles ou familles a pu être effectué complété par :
  - le tirage des photos d'enfants parrainés envoyées au retour aux parrains/marraines
  - la récupération des listes des enfants en attente de parrainage
  - le recueil des informations concernant les cours de soutien rassemblées par Pape
  - un point sur les recherches d'apprentissage pour les enfants en difficulté
  - un point rapide sur les travaux effectués depuis la mission de novembre
  - la récupération des demandes de rénovation ou autres travaux souhaités par les écoles
- Organisation et mise en œuvre des opérations liées aux dons des parrains/marraines :
  - Préparation liste des dons sacs de riz pour distribution
  - Distribution des cadeaux et courriers
  - Des chiffres : 36 sacs de riz distribués – 1 502 000 fcfa de dons soit 2300 euros- 17 familles particulièrement démunies ont été servies (10 000 fcfa) grâce à des dons de 2 de nos adhérents
  - Les comptes missions en euros pour en faciliter la compréhension : 8390 alloués, 8250 dépensés, 140 transférés à la caisse Sénégal
- Le retour de mission
  - 85 photos d'enfants envoyées
  - 19 colis et 24 courriers de familles parrainés envoyés aux parrains/marraines concernés
  - Frais engagés pour cela : 101,85 euros
- Bilan de la mission
  - Rencontre positive de Georges Faye candidat potentiel pour être correspondant de l'association en complément de Pape
  - 4 missionnés pour une durée de 10 jours et un seul correspondant, ce n'est pas suffisant car cela ne permet pas de rencontrer un maximum de familles parrainées et de familles en difficulté
  - Satisfaction concernant l'Ecogite de Sindia proche du nouvel aéroport, très bien, future école d'apprentissage agriculture et métiers utiles à l'agriculture
  - Très bon accueil sur l'île comme d'habitude

✓ **LE RAPPORT D'ACTIVITE est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés**

## 2 - Présentation et approbation du Rapport financier

Lecture du Rapport Financier, synthèse Compte de Résultat et Bilan 2017, joint en ANNEXE 2, par Gérard HOULES, Trésorier

### ➤ **COMPTE DE RESULTAT**

Les frais de fonctionnement de l'association représentent 7.3 % du montant total des dépenses, dont 5% en France et 2.3 % au Sénégal. Ceci a permis d'engager des actions pour un montant de 25855,37 euros soit 92.7 % du total des dépenses.

Ces actions se répartissent de la façon suivante :

- Parrainages : 16822.24 euros soit 65 %
- Travaux : 2630.43 euros soit 10 %
- Dons aux familles : 24 %

Les recettes restent stables malgré une légère diminution du nombre d'adhérents qui est compensée par des dons aux familles plus importants.

Le compte de résultat présente un résultat négatif de 902.84 euros.

### ➤ **BILAN**

Compte tenu de ce résultat, l'actif du bilan est en légère diminution ( -1.8% ) mais très largement suffisant pour mener à bien les futurs projets de l'Association.

✓ **Le RAPPORT FINANCIER est approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés.**

### 3 - Présentation et approbation des futurs projets

#### ➤ PROJETS LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION non soumis a vote

- **RGPD (Règlement Général de Protection des Données)** présenté par Denis GELIS, Trésorier adjoint.

Le RGPD approuvé par le parlement Européen en Avril 2016 entre en vigueur le 25 Mai de cette année en lieu et place de la loi « Informatique et libertés ».

- Il concerne toute organisation qui traite des données personnelles identifiables de résidents européens.
- Parmi les 11 Chapitres, 99 Articles et 173 paragraphes de ce règlement, très peu s'appliquent à une association telle que la nôtre ; l'article 4 précise son application au traitement des données à caractère personnel effectué dans le cadre des activités d'un établissement sur le territoire de l'union européenne et définit de façon très large les notions de « données à caractère personnel » et de « traitement de celles-ci ».
- Seul le chapitre III dans son article 13 traitant des droits de la personne concernée nous indique les informations que nous sommes tenus de fournir à nos adhérents, à savoir :
  - ✓ Identité et coordonnées du responsable du traitement
  - ✓ finalités du traitement
  - ✓ destinataires éventuels
  - ✓ durée de conservation
  - ✓ droit d'accès aux données, droit de rectification, droit d'effacement
  - ✓ droit de s'opposer à la portabilité des données.

Un document élaboré lors du prochain bureau sera adressé à chaque adhérent, précisant :

- le détail des informations que l'association détient sur lui
- qu'elles ont été fournies uniquement par lui-même
- qu'il n'y a pas de traitement particulier des données le concernant si ce n'est les appels à cotisation et envois de courrier
- indiquant qu'il n'y a donc pas de responsable de traitement, aucune portabilité des données et a fortiori aucun destinataire
- et rappelant son droit d'accès aux données le concernant, son droit de rectification ainsi que celui d'effacement s'il le désire au terme de son adhésion.
- Qu'en ce qui concerne les coordonnées bancaires, les virements seront substitués aux prélèvements.

- **Règlement intérieur**

Modification pour prise en compte des frais de participation à l'assemblée générale.

- Afin de permettre à un plus grand nombre d'adhérents de pouvoir participer aux assemblées générales, il leur sera rappelé qu'ils peuvent bénéficier d'un reçu fiscal lié à leur frais de déplacement.

#### ➤ PROJETS DE CONSTRUCTION OU DE RENOVATION présenté par Monique SYLLA Secrétaire adjointe et Jacques CARRIERE Président

- **Electricité Maternité de Mar lodj**

Installation électrique avec 3 batteries - **1100€**

Devis non retenu, l'étude d'une autre solution alternative sera étudiée, sur la base de recharge solaire, dans l'attente d'une éventuelle électrification de l'île.

- **Mur d'enceinte de l'école primaire de Mar Soulou**

Devis 1 = **5180€** - Devis 2 = **7320€**

- **Ecole primaire de Mar Fafaco**

Tables, bancs, étagères, bureaux, chaises, peinture intérieur et extérieur 2 bâtiments de 2 classes = **3280€**



- **Ecole primaire catholique privé de Mar lodj**

Carrelage du bureau du directeur = 230€

- **Ecole publique de Wandié** (accord de principe déjà obtenu lors de la dernière AG)

Carrelage de classe, tables, bancs = pas de devis. A faire lors de la prochaine mission

Tous ces projets feront l'objet d'une étude plus approfondie lors d'une prochaine mission.

- ✓ **ACCORD de PRINCIPE pour une enveloppe budgétaire de 12000€ maximum approuvé à l'unanimité des adhérents présents et représentés, excepté 2 abstentions concernant les travaux dans le bureau du directeur de l'école privé catholique.**

#### **4 - Renouvellement partiel du Conseil d'Administration**

➤ **Pas de Renouvellement à ce jour, aucune entrée, aucune sortie**

- Pour rappel le Conseil d'Administration est composé de 9 membres de l'association :

Louis BARBASTE - José BIOSCA - Joëlle BRILLE LE TOCQUET - Jacques CARRIERE

Denis GELIS - Gérard HOULES - Véronique LAPORTE - Monique SABATIER - Monique SYLLA

- Et le bureau est constitué des 6 membres suivants :

Président Jacques CARRIERE

Vice Président Louis BARBASTE

Trésorier: Gérard HOULES

Trésorier Adjoint Denis GELIS

Secrétaire Joëlle BRILLE LE TOCQUET

Secrétaire Adjointe Monique SYLLA

- **Afin d'anticiper l'organisation future de l'association à partir d'avril 2019, le Président Jacques CARRIERE annonce qu'il ne renouvellera son mandat ainsi que Louis BARBASTE vice-président, Denis GELIS trésorier adjoint, et Joëlle BRILLE LE TOCQUET secrétaire chargée du suivi des enfants parrainés.**

**Le Trésorier Gérard HOULES souhaiterait un relais.**

#### **5 - Questions et informations diverses**

- **Marché des antiquaires**

Lors de la mission de février 2018, la responsable de ce marché a interpellé Louis BARBASTE sur la vétusté de leur abri, construit par l'association, et au besoin de rénovation.

- **Mur de séparation entre l'école primaire et maternelle publique**

Une demande de pose de fils barbelés a été faite pour empêcher les grands de venir dans la cour de la maternelle récupérer les ballons lors des récréations.

- ✓ **Il est décidé à l'unanimité des adhérents présents et représentés qu'aucune suite ne sera donnée pour ces 2 demandes**

- **Ecole publique de Marlodj**

Le directeur souhaiterait la reconstruction de l'ancienne classe de CI qui est en état de péril. Une étude sera faite lors de la prochaine mission.

- **Dates des missions**

- Afin de permettre aux bénévoles d'anticiper leur participation à la prochaine mission de fin d'année, la période de mi-octobre à fin novembre 2018 a été retenue

- Pour la période de février/mars J. BRILLE signale que la mission est un peu rapprochée de la précédente qui termine fin novembre et propose qu'elle soit décalée à fin mars/début avril afin de pouvoir obtenir les bulletins scolaires en temps et en heure.

✓ **Il est décidé à l'unanimité des adhérents présents et représentés de conserver la mission de février/mars qui paraît rassembler le plus de bénévoles à cette période**

- Le Vice Président Louis BARASTE évoque toutefois que des missions de 8 jours quand il y a peu de monde ne permettent pas toujours de répondre aux besoins de l'association mais que les bénévoles en mission font au mieux de leur disponibilité.

- Le président Jacques CARRIERE propose une 3<sup>ème</sup> mission intermédiaire dite mission technique. Celle-ci se ferait entre mi juin et mi juillet uniquement si le besoin s'en fait sentir, tant au niveau de l'avancement des projets (devis, lancement des travaux en période creuse) que de l'obtention des résultats scolaires (bulletins, point sur la scolarité et anticipation de la prochaine rentrée) Cette mission ne fera pas l'objet d'une diffusion ni d'appel à dons auprès des adhérents.

✓ **Proposition approuvée à l'unanimité des adhérents présents et représentés.**

- **Deuxième correspondant**

La candidature de GEORGES FAYE est retenue. Il sera rencontré lors de la prochaine mission afin de finaliser les attentes de l'association et le partenariat avec Pape SONKO.

La compensation des représentants est fixée à 100 000 FCFA annuelle distribuée sur les 2 missions.

✓ **La candidature de Georges et le barème de la compensation sont approuvés à l'unanimité des adhérents présents et représentés.**

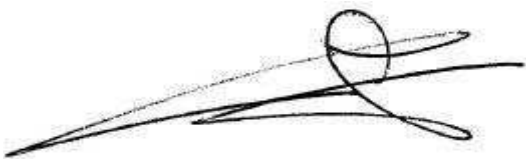
- **Ordinateur Ndeye Thiaba Niasse**

Thiaba ayant reçu un ordinateur de la part du Comité d'entreprise du Crédit Agricole Loire Haute Loire Alain LAMOUCHE demande à ce que le premier ordinateur prêté à cette jeune fille soit restitué à l'association, conformément au contrat de prêt signé entre les parties en 2015. Thiaba s'est engagée à le restituer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 14h15.

Nous remercions chaleureusement toutes les personnes qui ont participé au pique nique associatif qui fut un moment de convivialité de détente et de partage apprécié de tous.

Le Président  
Jacques CARRIERE



La Secrétaire  
Joëlle BRILLE LE TOCQUET



# ANNEXE 1

## CMU : Une Couverture du risque maladie destinée aux élèves

Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) dans le cadre de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et le Ministère de l'Éducation Nationale (MEN) dans son Programme d'Amélioration de la Qualité de l'Équité et de la Transparence (PAQUET) ont signé l'arrêté interministériel mettant en place la CMU-Élève.

C'est quoi, la CMU-Elève ?

- Un régime contributif de prise en charge médicale des élèves des cycles élémentaire, moyen et secondaire du Sénégal (public et privé) au niveau des postes de santé, des centres de santé, des hôpitaux et des officines pharmaceutiques par le biais des mutuelles de santé.

- Un régime subventionné par l'Etat et encadré par le MSAS à travers l'Agence de la CMU et le MEN dans le cadre du PAQUET. Contribution financière de 1 000 F ou de 3 500 F selon l'option choisie

Quelles sont les prestations offertes à l'élève et à quel taux de prise en charge?

- Postes de santé et Centres de santé à un taux de 80%
- Consultations générales et spécialisées,
- Examens (Analyses et radio)
- Maternité
- Hospitalisation;
- Médicaments IB

Officines pharmaceutiques à un taux de 50%

- Médicaments de spécialité prescrits au niveau du poste ou centre de santé à 50%

Hôpital à un taux de 80%

- Consultations générales et spécialisées,
- Médicaments IB

NB : Pour les autres prestations de soins offertes au niveau de l'Hôpital, seuls les élèves ayant cotisé 3 500 F peuvent en bénéficier.

Ce mécanisme de prévention du risque maladie est un régime contributif de prise en charge médicale des élèves des cycles élémentaire, moyen et secondaire du Sénégal au niveau des postes de santé, des centres de santé, des hôpitaux et des officines pharmaceutiques par le biais des mutuelles de santé », explique-t-elle dans un communiqué.

Il permet à chaque élève de disposer d'un « paquet de services de base notamment les prestations offertes au niveau des postes de santé, centre de santé et pharmacies », contre une cotisation de 1.000 francs CFA par an, précise la même source.

Toutefois, ajoute l'agence de la CMU, l'élève peut aussi donner « 3.500 francs CFA par an comme tous les Sénégalais » pour bénéficier des prestations offertes par les hôpitaux, en plus du paquet de base.

« En d'autres termes, la différence entre la cotisation de 1.000 francs CFA et de 3.500 francs CFA réside dans l'accès au paquet de l'hôpital », signale le communiqué à même source.

Il fait observer qu'une cotisation de 1.000 francs CFA « ne permet pas à l'élève d'accéder à tout le paquet de prestations offertes à l'hôpital où l'élève n'a droit qu'aux consultations et aux médicaments génériques vendus à l'intérieur de l'hôpital » Aussi la cotisation de 3 500 francs CFA lui donne-t-il « droit à tout le paquet de l'hôpital en plus du paquet de base (poste, centre de santé et officine) »

## ANNEXE 2

### COMPTE DE RESULTAT 2017

RECETTES			2017	2016	ECART
Cotisations	178,00	20	3560,00	3920,00	-9,2%
Réserves études après bac	176,00	5	880,00	955,00	-7,9%
Parrainages			11206,00	12110,69	-7,5%
Dons non affectés			3885,75	4610,00	-15,7%
Dons affectés aux familles			7128,00	6065,00	17,5%
Dons sur abandon de frais Sénégal			14529,66	14477,29	0,4%
Dons sur abandon de frais France			559,02		
Divers			22,87		
Intérêts compte livret			316,09	312,08	1,3%
<b>Total recettes</b>			<b>42087,39</b>	<b>42450,06</b>	<b>-0,9%</b>
<b>DEPENSES</b>					
<b>FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>7,3%</b>	<b>17134,86</b>	<b>18329,46</b>	<b>-6,5%</b>
<b>Frais de fonctionnement France</b>					
Projet informatique				600	-100,0%
Matériel informatique				845,95	-100,0%
Fournitures administratives			52,97	147,96	-64,2%
maintenance informatique			67,17	204,82	-67,2%
Assurances			108,78	105,97	2,7%
téléphone			366,36		
Frais postaux			283,53	499,02	-43,2%
Frais bancaires			203,35	154,89	31,3%
Déplacements			718,90		
Réceptions			160,22	315,14	-49,2%
Divers				40,27	-100,0%
<b>TOTAL</b>		<b>5,0%</b>	<b>1961,28</b>	<b>2914,02</b>	<b>-32,7%</b>
<b>Frais de fonctionnement Sénégal</b>					
Frais de téléphone et internet			142,08	153,75	-7,6%
Frais de transport			203,98	268,24	-24,0%
Frais de réception			31,10	287,49	-89,2%
Frais de mission			14529,66	14477,29	0,4%
Frais bancaires			38,10		
Indemnités correspondants			228,66	228,67	0,0%
<b>TOTAL</b>		<b>2,3%</b>	<b>15173,58</b>	<b>15415,44</b>	<b>-1,6%</b>
<b>ACTIONS ENGAGEES</b>			<b>25855,37</b>	<b>24384,56</b>	<b>6,0%</b>
Parrainages scolaires			10104,32	10408,45	-2,9%
Parrainages études sup			4663,43	3231,92	44,3%
Apprentissage			465,73	121,96	281,9%
Soutien scolaire			1621,76	700,35	131,6%
Aide aux écoles				36,59	-100,0%
Aide médicale			106,71	217,38	-50,9%
Travaux et projets			2630,43	3568,8	-26,3%
Dons aux familles			6262,99	6099,11	2,7%
<b>TOTAL</b>		<b>92,7%</b>	<b>25855,37</b>	<b>24384,56</b>	<b>6,0%</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>42990,23</b>	<b>42714,02</b>	<b>0,6%</b>
<b>RESULTAT</b>			<b>-902,84</b>	<b>-263,96</b>	

**BILAN 2017**

<b>ACTIF BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>ECART</b>
Compte Crédit Mutuel	1165,85	3193,44	
Livret Crédit Mutuel	38693,71	38185,66	
Crédit Mutuel Sénégal	3664,00	2619,03	
Caisse Sénégal	273,26	83,86	
Chèques à encaisser	585,00	1125	
Cyber Copie	407,89	407,89	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>44789,71</b>	<b>45614,88</b>	<b>-1,8%</b>

<b>PASSIF BILAN</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>ECART</b>
Réserves pour projets Association	7602,28	7602,28	
Réserves de trésorerie	37989,94	38253,87	
Autres dettes	100,33	66,44	
Produits constatés d'avance		-43,78	
Perte de l'exercice	-902,84	-263,93	
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>44789,71</b>	<b>45614,88</b>	<b>-1,8%</b>